

REGLEMENT GENERAL – SERIE DE JEUX ORGANISES SUR LE SITE TROISCOULEURS.FR

Article 1 – Société Organisatrice

MK2 AGENCY, société par actions simplifiée au capital social de 52.915,05€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 410 796 387, sise au 55, Rue Traversière – 75012 Paris et représentée par Monsieur Elisha Karmitz (ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** »)

Article 2 – Généralités

La Société Organisatrice édite le site Internet www.troiscoleurs.fr (ci-après « **le Site** ») et organise sur le Site une série de jeux gratuits et sans obligation d'achat (ci-après « **Jeu(x)** ») visant à faire gagner des lots aux participants.

Les Jeux sont régis par le présent règlement général (ci-après « **Règlement** ») qui en fixe les règles communes, ainsi que par les conditions particulières figurant au bas du Règlement (ci-après « **Conditions Particulières** ») qui fixent notamment les dates de début et fin, nombre de gagnants et dotations de chaque Jeu.

Le Règlement est applicable du 8 juin 2016 au 31 décembre 2017 (ci-après « **la Durée** »).

Toutes les informations concernant les Jeux sont disponibles sur le Site.

Les Conditions Particulières ainsi que des modifications au Règlement pourront être publiées sur le Site pendant la Durée et le cas échéant seront réputées faire partie intégrante du Règlement. Il est précisé que les Conditions Particulières des sessions de Jeux expirées seront supprimées du Site au fur et à mesure.

Article 3 – Modalités de participation

Les Jeux sont ouverts à toute personne physique majeure domiciliée en région Île-de-France (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95), et à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des sociétés ayant collaboré à son organisation ou à sa réalisation, et des membres de leurs familles.

3.1 Pour participer à chaque Jeu, il suffit :

- de se connecter sur le Site;
- de remplir le formulaire d'inscription prévu à cet effet qui apparaîtra sur l'écran en indiquant : ses civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse email, code postal ;
- de lire et accepter le Règlement et les Conditions particulières du Jeu concerné;

3.2 Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer et par Jeu.

3.3 Toute inscription par téléphone, télécopie, dépôt en mains propres ou courrier électronique ne pourra être prise en compte. De même, toute participation notamment incomplète, illisible, avec des coordonnées inexacts ou envoyée après la date limite d'inscription fixée pour chaque Jeu aux Conditions particulières, sera considérée comme nulle.

3.4 La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

Article 4 – Modalités de désignation des gagnants

Le ou les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les internautes qui auront rempli les conditions de participation précitées.

Le nombre de gagnants pouvant être tirés au sort ainsi que la date du tirage au sort le cas échéant seront précisés pour chaque Jeu aux Conditions Particulières.

Article 5 – Lots

Les lots mis en jeu ainsi que leur valeur sont précisés pour chaque Jeu aux Conditions particulières.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles. Ils ne pourront pas donner lieu, de la part des gagnants, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur lot ou les utiliser durant leur période de validité, ils n'auraient droit à aucune compensation, et la Société Organisatrice se réserve alors le droit d'attribuer le lot à un gagnant suppléant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, sans engager sa responsabilité de ce fait.

Les lots peuvent être soumis à des conditions d'utilisation particulières imposées par le prestataire ou le vendeur/distributeur du/des lot(s), qu'il appartient aux participants et aux gagnants d'accepter. Les conditions particulières d'utilisation du/des lot(s) seront communiquées aux gagnants via l'e-mail d'information visé à l'article 6 ci-après.

La Société Organisatrice ne prend pas en charge les frais de déplacement, d'hébergement, et/ou tout autres frais liés à l'utilisation du/des lot(s), lesquels demeurent à la charge exclusive du participant.

Article 6 - Information des gagnants

Les gagnants seront informés par e-mail et recevront à cette occasion toutes les informations pratiques quant aux modalités de récupération et d'utilisation de leur lot.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans le délai qui lui aura été ainsi indiqué pour récupérer son lot, sera réputé renoncer à celui-ci et le lot pourra être attribué à un gagnant suppléant comme précisé à l'article 5 ci-avant, ou non remis en jeu, au choix discrétionnaire de la Société Organisatrice.

La date d'information des gagnants est précisée pour chaque Jeu aux Conditions particulières.

Article 7 - Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination du participant.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'usurpation d'identité ou de tout autre acte de tromperie de l'un des participants sur son identité.

Article 8 – Traitement des données personnelles

Les participants sont informés que leurs données personnelles (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse email, code postal, etc.) collectées à l'occasion des Jeux, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots. Les données personnelles collectées sont par ailleurs destinées à la constitution d'un fichier informatique clientèle de la Société Organisatrice.

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite "Informatique et Libertés", modifiée par la loi « pour la Confiance en l'économie numérique » du 6 août 2004. Tous les participants aux Jeux disposent en application de cette loi d'un droit d'accès, d'information complémentaire, de rectification et de suppression des données les concernant. Chaque participant peut également s'opposer à ce que les données personnelles le concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, il leur suffit d'en faire la demande (en indiquant leur nom, prénom, adresse) en écrivant à l'adresse suivante :

MK2 AGENCY
Rédaction Trois Couleurs
55 rue Traversière
75012 PARIS

Article 9 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la Société Organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement des Jeux. La participation à ces Jeux implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler les Jeux si les circonstances l'exigent (notamment si le bon déroulement administratif et technique des Jeux est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice.). Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

En cas d'envoi des lots par voie postale ou électronique, la Société Organisatrice ne fournit aucune garantie et ne prend aucune responsabilité ni obligation quant aux lots autre que celle de les adresser aux gagnants. A ce titre, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du(des) lot(s) par La Poste ou par toute société de transport postal ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de toute société de transport postal, de même qu'en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon acheminement de courriers électroniques.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance de leurs lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

Article 10 – Application du règlement

La participation aux Jeux implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement et des Conditions particulières.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du Règlement et des Conditions particulières.

Toute contestation ou réclamation relative aux Jeux devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'1 (un) mois à compter de la date de clôture de chaque Jeu.

Toute interprétation litigieuse du Règlement et des Conditions particulières, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice.

Le déroulement des Jeux et l'interprétation du Règlement et des Conditions particulières sont soumis au droit français.

Toute fraude ou non-respect du Règlement et/ou des Conditions particulières pourra donner lieu à l'exclusion des Jeux de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 11 – Remboursements de la demande de règlement et des frais de participations

Adresse de la demande :

Demande par lettre simple exclusivement à l'adresse suivante et en précisant le nom du Jeu concerné :

« Jeux-concours »
MK2 AGENCY
Rédaction Trois Couleurs
55 rue Traversière
75012 PARIS

Modalités :

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement s'effectuera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique ; il peut être obtenu sur simple demande écrite jointe à la demande de règlement, pendant toute la durée du Jeu concerné, en envoyant un RIB à l'adresse susmentionnée.

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation aux Jeux seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus indiquée et accompagnée d'une copie de la ou des facture(s) justificative(s) ainsi que des informations suivantes : dates, heures et durées de connexion sur le Site. Le remboursement sera effectué sur la base d'une communication locale à tarif réduit, pour une durée qui ne saurait être supérieure à dix (10) minutes. Ce remboursement ne concerne que les participants qui ne disposent pas d'un abonnement à internet d'une durée illimitée. La demande de remboursement devra être adressée par courrier simple à l'adresse susmentionnée accompagné du RIB du titulaire de l'abonnement Internet et d'un justificatif de l'abonnement Internet du participant.

Toute demande de remboursement notamment infondée, incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou insuffisamment affranchie ne sera pas acceptée.

Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte. Une seule demande de remboursement par foyer sera prise en compte.

Aucune demande de remboursement ne sera honorée passé un délai de 15 (quinze) jours calendaires à compter de la date de clôture de chaque Jeu.

Article 12 – Dépôt et mise à disposition du Règlement

Le Règlement est déposé en l'étude de Maîtres Jourdain et Dubois, huissiers de justice associés, à la résidence du 121, rue de la Pompe, 75116 – Paris.

Le Règlement et/ou les Conditions particulières propres à chaque Jeu sont gratuitement (voir conditions de remboursement : article 11) adressés à toute personne qui en fait la demande en écrivant à l'adresse suivante:

« Jeux-concours »
MK2 AGENCY
Rédaction Trois Couleurs
55 rue Traversière
75012 PARIS

.....

CONDITIONS PARTICULIERES
(Renvoient au, et complètent le Règlement)

JEU N° 1 – JEU-CONCOURS « Théâtre : La Mouette »

Durée : Ce jeu-concours est organisé sur la période allant du 8 juin au 13 juin

Date limite d'inscription : 13 juin à minuit

Nombre d'inscriptions gagnantes : seul 1 internaute inscrit sera tiré au sort et déclaré gagnant

Date d'envoi de l'email d'information au gagnant : 14 juin

Dotation : le gagnant se verra attribuer 2 places pour la représentation **du xx juin à xx heures**

Valeur de la dotation: 58 euros

JEU N° 2 – JEU-CONCOURS « Expo : Monumenta 2016 »

Durée : Ce jeu-concours est organisé sur la période allant du 8 juin au 13 juin

Date limite d'inscription : 13 juin à minuit

Nombre d'inscriptions gagnantes : seuls 2 internautes inscrits seront tirés au sort et déclarés gagnants

Date d'envoi de l'email d'information aux gagnants : 14 juin

Dotation : chaque gagnant se verra attribuer 1 laissez-passer coupe-file valable pour 2 personnes

Valeur de la dotation: 20 euros

JEU N° 3 – JEU-CONCOURS « Expo : La terre, le feu et l'esprit »

Durée : Ce jeu-concours est organisé sur la période allant du 8 juin au 13 juin

Date limite d'inscription : 13 juin à minuit

Nombre d'inscriptions gagnantes : seul 1 internaute inscrit sera tiré au sort et déclaré gagnant

Date d'envoi de l'email d'information aux gagnants : 14 juin

Dotation : le gagnant se verra attribuer 2 laissez-passer individuels coupe-file

Valeur de la dotation: 20 euros

JEU N° 4 – JEU-CONCOURS « Expo : Amadeo de Souza-Cardoso »

Durée : Ce jeu-concours est organisé sur la période allant du 8 juin au 27 juin

Date limite d'inscription : 27 juin à minuit

Nombre d'inscriptions gagnantes : seuls 2 internautes inscrits seront tirés au sort et déclarés gagnants

Date d'envoi de l'email d'information aux gagnants : 28 juin

Dotation : chaque gagnant se verra attribuer 2 laissez-passer individuels coupe-file

Valeur de la dotation: 26 euros

JEU N° 5 – JEU-CONCOURS « Expo : Habiter le campement »

Durée : Ce jeu-concours est organisé sur la période allant du 8 juin au 27 juin

Date limite d'inscription : 27 juin à minuit

Nombre d'inscriptions gagnantes : seuls 2 internautes inscrits seront tirés au sort et déclarés gagnants

Date d'envoi de l'email d'information aux gagnants : 28 juin

Dotation : chaque gagnant se verra attribuer 2 laissez-passer individuels coupe-file

Valeur de la dotation: 18 euros

JEU N° 6 – JEU-CONCOURS « Livres de poche 10/18 »

Durée : Ce jeu-concours est organisé sur la période allant du 8 juin au 27 juin

Date limite d'inscription : 27 juin à minuit

Nombre d'inscriptions gagnantes : seuls 3 internautes inscrits seront tirés au sort et déclarés gagnants

Date d'envoi de l'email d'information aux gagnants : 28 juin

Dotation : chaque gagnant se verra attribuer 2 livres : *L'ours est un écrivain comme les autres* et *La Chute des princes*

Valeur de la dotation: 18 euros

JEU N° 7 – JEU-CONCOURS « Expo : Matahoata »

Durée : Ce jeu-concours est organisé sur la période allant du 8 juin au 27 juin

Date limite d'inscription : 27 juin à minuit

Nombre d'inscriptions gagnantes : seuls 2 internautes inscrits seront tirés au sort et déclarés gagnants

Date d'envoi de l'email d'information aux gagnants : 28 juin

Dotation : chaque gagnant se verra attribuer 2 contremarques valables pour 1 personne

Valeur de la dotation: 22 euros

JEU N° 8 – JEU-CONCOURS « Parc Zoologique de Paris »

Durée : Ce jeu-concours est organisé sur la période allant du 8 juin au 27 juin

Date limite d'inscription : 27 juin à minuit

Nombre d'inscriptions gagnantes : seul 1 internaute inscrit sera tiré au sort et déclaré gagnant

Date d'envoi de l'email d'information aux gagnants : 28 juin

Dotation : le gagnant se verra attribuer 2 invitations valable pour 1 entrée

Valeur de la dotation: 44 euros